



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



# Appel à propositions

---

**Parcours métier Moniteur Educateur**

**Contact :**

**Marie GREINER, Chargée de projet Territoriaux**

**OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine**

[marie.greiner@opco-sante.fr](mailto:marie.greiner@opco-sante.fr)

**Date limite de réponse : 17 mars 2023**

## 1. Objet de la consultation

---

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection d'un prestataire en capacité de réaliser et de concevoir un parcours de validation de projet et de formation opérationnelle à destination des demandeurs d'emploi préalable à l'entrée en formation qualifiante via l'alternance.

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre du dispositif POEC qui vise à se former et à remettre à niveau des demandeurs d'emploi souhaitant **Se préparer à l'entrée en formation au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (titre RNCP 492)**. A ce titre, les demandeurs peuvent bénéficier du Plan d'Investissement de Compétences et du pilotage porté par Pôle Emploi. Le financement de ces POEC est opéré par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

## 2. Contexte et Enjeux

---

### 2.1 Présentation de l'OPCO Santé

Suite à l'agrément donné par le Ministère du Travail le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé.

L'OPCO Santé comprend 4 secteurs :

- **Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** : ce secteur rassemble les conventions collectives suivantes CCN 51, CCN 66, CCN 65, CCN des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, CCN Unicancer et l'Accord d'entreprise Croix Rouge Française. Ce secteur compte 7 200 associations, fondations, congrégations qui emploient 785 000 salariés et accompagnent 108 000 travailleurs handicapés d'ESAT.
- **Le secteur de la santé au travail interentreprises** : Ce sont 240 services répartis nationalement qui emploient 17 200 salariés.
- **Le secteur de l'hospitalisation privée** qui rassemble les établissements privés de santé, soit 1 000 cliniques et hôpitaux privés qui emploient 159 800 salariés. Ainsi que les acteurs privés français regroupant 2 400 établissements (EHPAD, Résidences Services Seniors et de soins à domicile...) qui emploient 120 000 salariés.
- **Le secteur du thermalisme** qui rassemble les établissements privés de santé, soit 1000 cliniques et hôpitaux privés qui emploient 159 800 salariés. Ainsi que les acteurs privés français regroupant 2 400 établissements (EHPAD, Résidences Services Seniors et de soins à domicile...) qui emploient 120 000 salariés. Le thermalisme a récemment rejoint l'hospitalisation privée et compte 61 entreprises qui emploient 4 700 salariés.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé d'AXESS, de la FHP, du SYNERPA, d'UNICANCER, de PRESANSE, d'UNISS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO.

Les missions de l'OPCO sont :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC des secteurs d'activités qu'elles couvrent et les accompagner dans leur mission de certification
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle
- D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
- De promouvoir les modalités de formations issues de la Réforme, et précisées par décret, auprès des entreprises, c'est à dire la possibilité de réaliser les actions tout en partie à distance ou en situation de travail.

Organisme à vocation nationale, l'OPCO Santé est structuré au périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine et bénéficie d'une implantation en 3 sites répartis sur les 3 ex-territoires (Bruges pour l'Aquitaine, Niort pour Poitou-Charentes et Limoges pour le Limousin).

**Au total, l'OPCO Santé représente 11 000 entreprises et plus d'1 million de salariés.**

## **2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions**

Cadre réglementaire de la POEC :

La POE collective a été créée par la loi Cherpion du 28 juillet 2011. Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO).

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de **400 heures incluant**, une (des) période(s) d'application en entreprise.

Le texte de loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail qui peut être conclu est :

- Un contrat d'apprentissage
- Un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
- Un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 12 mois (dont contrat de professionnalisation)

Dans ce contexte, le projet a pour objectifs généraux de :

- Proposer une solution formative adaptée de proximité et de qualité pour répondre aux besoins recensés sur les territoires (difficultés de recrutement, d'attractivité)

- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification et proposer un accompagnement individualisé tout au long de la formation pour optimiser les chances de réussite et lever les freins.
- Acquérir des connaissances et des compétences permettant de se préparer à l'entrée en formation en alternance pour valider le diplôme d'Etat Moniteur Educateur.

## 2.3 Périmètre du marché et publics cibles

**La prestation est demandée à l'initiative de la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine de l'OPCO Santé.**

Le projet prévoit l'organisation de **2 groupes** de POEC pour un **démarrage en 2023**.

Chacun des répondants précisera dans sa proposition **le ou les territoire(s) d'intervention envisagé(s)** à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.

Nous estimons que chaque proposition doit être composée d'une préparation opérationnelle à l'emploi d'une durée totale maximum de **400 heures de formation dont les périodes d'immersion en entreprise devant se dérouler sur 1/3 maximum de la prestation et, de manière privilégiée, en début ou milieu de parcours.**

Chaque proposition doit également offrir aux participants des **jalons permettant une véritable logique de parcours à long terme** afin de qualifier les professionnels et notamment :

- Un positionnement des candidats par le biais de la **Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)** afin d'identifier des prédispositions à l'exercice du métier
- La mise en œuvre d'une **Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)** afin de permettre la découverte de l'environnement et la confirmation du projet
- Un travail et un accompagnement en continu sur un parcours qualifiant à long terme dans la filière de l'éducation médicosociale spécialisée
- Une suite de parcours simultanée vers une **entrée en formation au DEME en alternance** à l'issue de la POEC

Le projet cible les demandeurs d'emploi de l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cet appel à propositions s'appuie sur le diagnostic suivant :

Le besoin s'appuie sur l'enquête 2021 **OPCO Santé-Obéa** (baromètre) qui montre des difficultés de recrutement sur ce métier, en particulier pour quatre départements en Nouvelle Aquitaine, les plus ruraux :

- Dans la **Creuse (23)** : 18% des établissements rencontrent des difficultés, soit 14 établissements
- Dans le **Lot et Garonne (47)** : 16% des établissements rencontrent des difficultés, soit 24 établissements
- En **Dordogne (24)** : 15% des établissements rencontrent des difficultés, soit 23 établissements
- En **Haute Vienne (87)** : 12% des établissements rencontrent des difficultés, soit 17 établissements

D'autre part, Le baromètre national **FEHAP Nexem** de janvier 2022 montre aussi des tensions pour les métiers d'Educateur Spécialisé et Moniteur Educateur : 39% des répondants mettent en avant des difficultés de recrutement, qui se sont aggravées au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

L'emploi visé est « Moniteur Educateur ». Il participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap. Son action participe au développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Ce métier requiert un intérêt pour la relation d'aide, le sens de l'organisation et de l'animation des groupes, un goût pour le travail en équipe, un engagement personnel pour répondre aux multiples situations des personnes en difficulté.

Cette action constitue un moyen d'attirer des personnes, recherchant au sein d'une structure d'accueil, une activité d'accompagnement et de soutien des plus vulnérables, vers ce métier en tension en particulier sur les territoires ruraux en Nouvelle Aquitaine.

#### Objectifs de la consultation

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine souhaite sélectionner un(des) prestataire(s) de formation en capacité de :

- Articuler les orientations stratégiques de l'OPCO avec les orientations régionales en matière de développement de l'emploi et de la formation
- Appuyer la formalisation d'expérimentations au plus proche des territoires pour répondre à une orientation des financements sur les formations sanitaires et sociales, et en particulier sur le métier de Moniteur Educateur.

### **3. Prestations et productions attendues**

---

Cette logique de parcours global s'articule autour de 3 temps forts :

- La sécurisation de l'intégration dans le parcours et la validation du projet professionnel
- La formation POEC ME
- L'entrée en qualification par le biais de l'alternance

#### **3.1 Conception pédagogique en amont de la POEC**

Le positionnement à l'entrée en formation sera réalisé par les organismes de formation via la **Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) ainsi qu'un test** pour évaluer le niveau des candidats en compréhension orale et écrite de la langue française et le cas échéant proposer au candidat une formation sur les compétences clés complémentaires.

Une attention particulière sera accordée lors du positionnement à la **maîtrise de la langue** et notamment à l'écrit.

Le métier de Moniteur Educateur exige également une **aisance relationnelle**, qui sera appréciée en amont de l'intégration du candidat.

Par ailleurs, le **permis de conduire** est un prérequis important pour l'exercice du métier, les candidats devront être sensibilisés à cette exigence et se montrer volontaires pour travailler à son obtention.

Une **PMSMP** doit également être réalisée en amont du démarrage de la POEC afin d'affiner la sélection des candidats qui auront ainsi confirmé leur intérêt pour le métier.

Le **sourcing des candidats** doit se baser sur des **indicateurs** conçus en lien avec le contenu de chacun des modules proposés dans le cadre de la POEC. Le prestataire proposera une **trame de la grille contenant ces indicateurs** et qui sera complétée en amont de la POEC.

Le **détail du volume de candidats reçus et intégrés** à l'action ainsi que les **motifs de non-intégration** dans l'action seront recueillis et partagés.

### 3.2 La POEC

Le prestataire proposera des parcours de formation permettant l'acquisition ou le développement des compétences socles pour sécuriser l'entrée en formation DEME.

Il est demandé également d'intégrer pendant la durée de la POEC une ou plusieurs **périodes d'immersion** en entreprise devant se dérouler sur 1/3 maximum de la prestation. **Cette immersion devra se faire obligatoirement au sein d'établissements adhérents à l'OPCO Santé.**

Un **référént socioprofessionnel** du dispositif POEC sera demandé pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le suivi des modules de formation, leurs éventuelles difficultés et questions au cours du parcours de formation.

Le rôle du référent socioprofessionnel est prépondérant puisqu'il **accompagne les stagiaires à chaque étape** du parcours.

La POEC doit constituer un **tremplin vers l'entrée en DEME.**

Le contenu proposé doit intégrer un module de **présentation et d'accompagnement aux suites de parcours.**

Les objectifs principaux de la POEC sont :

- Concrétiser le projet professionnel du candidat.
- Obtenir les connaissances et compétences socles indispensables à l'entrée en formation du Diplôme d'Etat Moniteur Educateur (DEME).
- Effectuer la totalité des heures de stage d'immersion afin d'acquérir les compétences pratiques socles nécessaires au métier.

Une programmation des actions de formation sera également proposée, précisant les parcours, les lieux de formation et le nombre de stagiaires potentiels ainsi qu'un calendrier prévisionnel permettant une entrée simultanée en DEME.

A ce titre, l'organisme prestataire décrira dans sa proposition : le programme détaillé de formation proposée, les pré-requis exigés, les méthodes pédagogiques spécifiques.

Le prestataire de formation est attendu par l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine sur sa capacité à proposer des modalités de formation innovantes adaptées à la présente commande. Les parcours pourront panacher les modalités et ils ne pourront en aucun cas être proposés en 100% à distance. La formation devra obligatoirement comporter des temps de regroupement en présentiel.

Conformément aux orientations politiques de l'OPCO et des partenaires institutionnels associés au projet, les propositions doivent revêtir un caractère innovant, qui se matérialise à travers :

1. Un **positionnement** initial pour une **individualisation** des parcours **et la mise en place d'une remise à niveau si nécessaire** ;
2. Un **référént en accompagnement socio-professionnel** au sein de l'OF ;
3. Une participation financière au **permis de conduire** si nécessaire pour l'emploi et le lieu d'exercice ;
4. Une **mise en pratique renforcée, de manière privilégiée, en début ou milieu de parcours** dans les structures et pilotée par l'OF
5. Une **innovation dans les approches et modalités pédagogiques** et d'accompagnement, tout en garantissant un dispositif à la fois souple et robuste, qui vise l'individualisation des parcours et la valorisation des compétences acquises ;
6. Une **préparation du dossier de candidature et de l'oral** sera intégrée à la POEC si toutefois le demandeur d'emploi n'avait pas d'employeur pour l'accueillir en contrat d'alternance ;
7. La juxtaposition de la POEC à une **suite en alternance** ou l'engagement avéré d'un partenaire proposant l'alternance du métier visé afin de favoriser la suite du parcours diplômant.
8. Un **suivi à 3 ans** réalisé par la prestataire de formation afin de vérifier et sécuriser l'articulation du parcours professionnel des stagiaires.

## **Modules de formation**

---

### **Module 1 : Connaissance de l'environnement de travail**

#### Finalité :

- Connaître l'environnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Identifier les publics et les milieux d'intervention du moniteur éducateur

#### Objectifs du module :

- Comprendre de manière générale l'organisation des entreprises et associations du secteur, leurs valeurs et leurs conditions d'exercices particulières propre au secteur (travail de nuit, horaires décalés) ;
- Connaître les structures : internats, foyers, externats, Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Instituts Médico Educatifs (IME), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogique (ITEP)... ;
- Être capable d'identifier les différents métiers des établissements, leurs domaines de responsabilités (limites) et interactions ;
- Identifier les principales caractéristiques des publics accueillis dans les structures et leurs familles : personnes handicapées, personnes présentant des troubles psychiques... ;

- Partager des éléments de repères sur le cadre légal d'intervention de l'accompagnement social et éducatif spécialisé, sur les dynamiques institutionnelles.

## **Module 2 : « Participer à l'animation et l'organisation » de la vie quotidienne des personnes accompagnées**

### Finalité :

- Repérer les différents accompagnements des personnes accueillies ;
- Veiller au respect de la vie au quotidien des personnes accueillies ;
- Participer à l'animation de la vie quotidienne de l'établissement ou du service ;
- Être sensibilisé aux principes d'une démarche éducative et éthique

### Objectifs du module :

- Développer une capacité d'observation et d'écoute auprès de la personne accueillie ;
- Être sensibilisé aux méthodes d'accompagnement des personnes accueillies ;
- Adapter sa posture au regard des besoins de la personne accueillie dans son quotidien ;
- Lors de la période d'immersion, le stagiaire devra participer à l'animation de la vie quotidienne des personnes accompagnées

## **Module 3 : Communiquer et travailler sa posture professionnelle en équipe et face aux personnes accompagnées**

### Finalité :

- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Comprendre la place du Moniteur Educateur dans son environnement professionnel.
- Adopter une pratique réflexive et une capacité d'analyse qui seront essentielles dans l'exercice du métier de ME.

### Objectifs du module :

- Ecouter la personne et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
- Adopter un comportement approprié et bienveillant
- Comprendre le travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire, collecter et transmettre des éléments d'information, dans le respect de son champ de compétences et des valeurs qui sous-tendent sa pratique ;
- Connaitre les enjeux du projet éducatif de la personne accompagnée.
- S'impliquer dans des activités de groupe
- Développer une posture réflexive, une capacité d'analyse et de prise de recul afin de travailler sa posture professionnelle en équipe et face aux personnes accompagnées.

## **Module 4 : Travail sur le projet professionnel**

### Finalité :

- Valider son projet professionnel à long terme
- Présentation et accompagnement aux suites de parcours

### Objectifs du module :

- Réaliser un auto-bilan reprenant les aptitudes, les leviers de motivation, les valeurs personnelles et professionnelles, les connaissances et les compétences ;
- Connaître le contenu de la formation au DEME, le fonctionnement de l'alternance et les éléments de la réforme en cours (préciser)
- Se préparer à la recherche de stages et de l'alternance pour la suite du parcours : CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens ;
- Préparer le dossier d'inscription en DEME.
- Présentation des suites de parcours accessibles à long terme dans une logique de trajectoire et de mobilité professionnelle (qualification et certification d'Edicateur Spécialisé, de Technicien d'intervention sociale et familiale, coordinateur...) ainsi que l'ensemble des dispositifs pour l'évolution professionnelle (VAE, pro A...)
- Être informé de l'évolution du contenu du diplôme et des conditions d'accès au DEME

### **Module 5 : Compétences transverses**

#### Finalité :

- Développer les compétences clés
- Se former aux premiers secours
- Passer le permis de conduire

### Objectifs du module :

**Remise à niveau des compétences clés** (dans le cadre de l'individualisation du parcours)

- Communiquer en français : oral et écrit
- Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
- Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
- Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...).

### **Les certifications transverses premiers secours**

Le prestataire précisera dans sa proposition la(les) certification(s) la(les) plus adaptée(s) ; exemple : SST, PSC1...

Un partenariat pourrait être envisagé avec des organismes de formation habilités à délivrer la/les certification(s) retenue(s) par le prestataire.

### **Module 6 : Communication écrite, orale et numérique**

#### Finalité :

- Développer ses compétences à communiquer à l'écrit en vue de la sélection au DEME et à l'issue pour la réalisation des tâches professionnelles confiées
- Développer ses compétences à communiquer à l'oral en vue de la sélection au DEME et à l'issue pour la réalisation des tâches professionnelles confiées
- Développer ses compétences à communiquer via l'utilisation des outils numériques en vue de la sélection au DEME et à l'issue pour la réalisation des tâches professionnelles confiées

### Objectifs du module :

- Enrichir son style et son vocabulaire
- Hiérarchiser et synthétiser ses idées à l'oral et à l'écrit
- Adapter les formules de politesse
- Formaliser des écrits via l'outil informatique (Word, Excel, messagerie en ligne...)

- Identifier les techniques et les règles des écrits professionnels et notamment leur spécificité dans la profession

## **Le Permis de Conduire**

---

Il est à noter que le permis B est très souvent un sésame pour l'emploi. Le coût du Permis de conduire sera inclus dans la prestation.

Un partenariat devra donc être ainsi envisagé avec une auto-école. Cette mesure s'adresserait aux demandeurs d'emploi inscrits dans la POEC pour lesquels l'obtention du Permis B s'inscrit dans la réalisation de leur projet professionnel.

**Durée** : de 30 à 50 heures, dans le cadre de l'individualisation du parcours

Si toutefois le permis n'était pas validé pendant la durée de la POEC, le demandeur d'emploi doit être informé qu'il devra trouver un financement pour les heures restantes (pôle emploi, aide du conseil régional, CPF...).

## **Période d'immersion**

---

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

La période d'immersion pourra faire l'objet d'un retour d'expérience en collectif afin de consolider les acquis concernant la découverte de l'environnement de travail et des méthodes d'accompagnement. Ce retour d'expérience pourra également se traduire par la réalisation d'un support écrit issu de ce travail de groupe afin de faire le lien avec le module 6 sur les écrits professionnels.

## **Suivi des bénéficiaires**

---

### **Recherche du stage puis de l'emploi ou de l'alternance**

Le centre de formation doit constituer un acteur majeur dans les étapes de sourcing en amont du démarrage de l'action. Il doit proposer des modalités de contacts et d'implication d'employeurs dans ce dispositif (ex : participation à la sélection des candidats, rencontres régulières sur site, participation à l'évaluation des participants, etc...).

Dans la recherche de lieux de stage pratique, une priorité doit être accordée aux entreprises en phase de recrutement de personnel salarié.

Le choix de l'entreprise d'accueil et le suivi par le centre de formation au cours du stage pratique sont déterminants dans la réussite du placement du participant post POEC.

Si la période de stage ne permet pas au stagiaire de conclure un contrat d'alternance avec la structure qui l'a accueilli, l'organisme de formation devra accompagner le stagiaire lors de sa recherche.

L'OPCO peut apporter un appui concernant le sourcing des employeurs et l'identification des besoins de recrutement.

L'organisme de formation aura pour mission d'accompagner le parcours professionnel des candidats, soutenir leur motivation pour le secteur et pour l'intégration dans une structure du secteur du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale. L'organisme sera chargé de solliciter et d'informer des entreprises sur les candidats proposés. Le prestataire s'engagera à assurer un suivi de placement du stagiaire à l'issue de la POEC et à six mois, et en rendre compte à l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine.

La proposition détaillera les mesures que le prestataire engagera pour :

1. Favoriser les sorties vers l'emploi telles que définies par la loi :
  - Un contrat à durée indéterminée (prioritairement en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)
  - Un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de vingt-quatre mois (prioritairement en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)
2. Réaliser les enquêtes à la sortie, à six mois et à un an dont les résultats seront transmis à l'OPCO Santé :
  - En utilisant l'outil prévu à cet effet,
  - En incitant le bénéficiaire de la formation à renseigner directement en ligne les enquêtes qui lui sont adressées sur sa boîte mail (questionnaire de sortie et à six mois).

### **3.3 Les suites de parcours**

La POEC constitue une étape dans le parcours du stagiaire afin de le préparer à se qualifier puis à intégrer un poste de Moniteur Educateur mais également à envisager une évolution à plus long terme vers des métiers connexes (ES, ETS, TISF...), des fonctions d'encadrement ou de coordination.

Le travail sur le projet professionnel et les suites de parcours est intégré dans le module 4 de la POEC et il est également abordé dans le cadre du suivi avec le référent socioprofessionnel.

Par ailleurs, un suivi à 3 ans est réalisé par la prestataire de formation afin de vérifier et sécuriser l'articulation du parcours professionnel des stagiaires.

Ce suivi à 3 ans implique :

- Un suivi avec bilan à 6 mois la première année suivant la POEC, puis tous les ans
- Un bilan final à 3 ans avec des préconisations pour faciliter l'articulation des prochains parcours retour d'expérience sur les éléments considérés comme facilitant par le stagiaire, les points d'amélioration...

### 3.4 Evaluation et attestation de compétences

Tout au long de la formation et à l'issue de la formation, les compétences acquises feront l'objet d'une évaluation. Les compétences acquises feront l'objet d'une attestation décrivant les compétences évaluées et validées, facilitant ainsi leur valorisation par les candidats.

## 4. Cadre d'intervention

---

### 4.1 Obligations réglementaires

Les modalités de la gestion administrative des actions sont celles déterminées par l'OPCO Santé, les financeurs et les partenaires du projet ainsi que Pôle Emploi.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émargement signées à la demi-journée. Un modèle de feuille d'émargement conforme peut être fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

Le prestataire retenu doit :

- Informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre du dispositif « Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) visant l'entrée en formation DE Moniteur Educateur dans le cadre du PIC 2022.
- Apposer les logos des financeurs sur l'ensemble des documents. Les logos de l'OPCO Santé, Pôle Emploi doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émargement, attestation de formation, bilans notamment.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle par les comités de pilotage et les organes nationaux de contrôle, au même titre que l'OPCO Santé, gestionnaire et notamment dans le cadre de visites sur place.

Pendant le déroulement des sessions, le prestataire de formation est tenu de donner libre accès aux locaux utilisés à tout représentant du service gestionnaire de l'Etat mandaté dans le cadre de visites sur place y compris en cas de visite inopinée.

Le prestataire devra mettre à disposition les informations nécessaires au renseignement des indicateurs de réalisations et de résultats.

En sus de la collecte des feuilles d'émargements, le prestataire de formation doit assurer un suivi individuel des stagiaires permettant le renseignement des indicateurs de réalisation, et des résultats des actions de formation de la POEC via un questionnaire de recueil des données des stagiaires.

Ces éléments sont nécessairement fournis au démarrage de l'action.

**Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, le prestataire devra plus précisément :**

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la

session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places ;

- Le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS [interface d'échange dématérialisé entre Pôle emploi et l'organisme de formation].

## 4.2 Pilotage de la performance des prestataires

Le siège de l'OPCO Santé, en lien avec les services régionaux, entend suivre de près le déploiement de l'action, son adéquation avec les attentes des adhérents, la satisfaction des participants ainsi que son impact sur les pratiques professionnelles.

Pour cela et afin de suivre le déploiement de l'action, l'organisme de formation sélectionné devra réaliser :

- Une évaluation à chaud à l'issue de la formation par le biais d'un questionnaire de satisfaction fourni par l'OPCO Santé.
- Un bilan formateur à la suite de chaque session faisant état des difficultés, des points forts ainsi que des axes d'amélioration possibles (cible, durée, contenu).
- Un bilan des suites de la POEC (CDD, CDI, alternance...)
- Une synthèse quantitative et qualitative à l'issue de chaque année de déploiement de l'action. La synthèse devra faire apparaître le nombre de sessions réalisées, le profil des participants, les points forts et faibles de l'action ainsi que les axes d'amélioration.

Une procédure d'évaluation pourra être fournie au prestataire sélectionné.

A noter qu'un représentant de l'OPCO Santé pourrait effectuer un bilan en présentiel sur une des sessions organisées. L'organisme de formation sera informé environ deux semaines avant et devra prévoir un temps d'échanges avec les stagiaires et le formateur.

Le prestataire mettra en œuvre une démarche de pilotage, de gestion et de communication afin de faciliter la relation avec le commanditaire.

Pour ce faire les indicateurs suivants ont été définis : nombre de bénéficiaires à validant le projet de s'inscrire dans la POEC, nombre de contrats de travail signés à 6 mois et un an après la formation, ...

Ces indicateurs seront suivis dans le cadre de la mise en place de **bilans intermédiaires et finaux**.

## 4.3 Contraintes financières

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en euros HT et TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges.

La proposition prévoira **trois lignes tarifaires** :

- Le **coût de formation en centre de formation** à porter sur un coût horaire et par personne (hors périodes d'immersion en entreprise) dans le cadre d'un parcours **avec permis de conduire**.
- Le **coût de formation en centre de formation** à porter sur un coût horaire et par personne (hors périodes d'immersion en entreprise) dans le cadre d'un parcours **sans permis de conduire**.
- Ainsi qu'un **forfait concernant le sourcing** (intégrant le positionnement via la Méthode de recrutement par simulation (MRS)) **et le suivi à 3 ans**.

## 5. Cadre d'intervention

---

### 5.1 Principes généraux

L'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine s'engage à garder confidentielles les propositions reçues. Il se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

En fonction des propositions reçues et recevables, l'OPCO Santé se réserve le droit de négocier avec les candidats (sans que cela ne soit automatique).

Au cas où l'appel à propositions serait considéré comme infructueux, l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité, ni mise en concurrence.

L'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine n'est engagé qu'après notification écrite au(x) prestataire(s) retenu de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées dans la convention de formation.

Les candidats non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mesure de la présente procédure d'achat adaptée ont la possibilité de déposer leur contestation par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la commission de sélection du marché.

### 5.2 Etapes et calendrier de la sélection

Période/échéance	Etape
Février 2023	Lancement de l'appel à propositions : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site internet de l'OPCO Santé
Février 2023	Renseignements additionnels à demander à Marie GREINER
Février 2023	Date limite de réception des propositions
Mars 2023	Instruction des réponses recevables
Mars 2023	Notification de la décision

### 5.3 Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Conformité administrative (certification Qualiopi obligatoire)		
Expérience des intervenants	Sur 5	3
L'équipe pédagogique	Sur 5	1
Approche innovante	Sur 5	3
Méthodes et contenus pédagogiques	Sur 5	3
Sourcing des stagiaires	Sur 5	2
Suivi post-POEC	Sur 5	2
Evaluation et valorisation des compétences des apprenants et de la formation	Sur 5	2
Lieux d'intervention	Sur 5	2
Pilotage, de gestion et de communication	Sur 5	1
Coût	Sur 5	4

### 5.4 Modalités de conventionnement

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine.

Ce contrat intégrera le présent cahier des charges, ainsi que la proposition du candidat acceptée (notification). Il détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement, de suivi et évaluation des actions de formation...

## 6. Modalités de réponse

### 6.1 Dimensionnement du projet

Cet appel à propositions a pour objectif de mettre à disposition des demandeurs d'emploi, une offre de formation préparant à l'entrée en formation Moniteur Educateur.

Se préparer à l'entrée en formation de Moniteur Educateur	
Public Visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non
Effectif	Groupe 12 personnes
Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaires)	Le nombre d'heures est donné approximativement. L'organisme de formation peut articuler et revoir la répartition selon sa cohérence argumentée.  <b>Dans tous les cas, le nombre d'heures de la POEC ne peut dépasser les 400 heures (tout compris).</b>
Lieu de formation	Nouvelle Aquitaine

Période de réalisation	Engagement à réaliser au plus tard un an après la date de notification.
Coût horaire par stagiaire plafonné	<p>Le coût horaire par stagiaire comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ingénierie,</li> <li>- Le suivi en entreprise,</li> <li>- La coordination,</li> <li>- Le sourcing (hors MRS),</li> <li>- La coanimation avec Pôle Emploi des réunions d'information collective</li> </ul> <p>Et le cas échéant, la passation du permis de conduire par les non-détenteurs). Il conviendra de faire une double proposition tarifaire selon que le bénéficiaire ait le permis de conduire ou pas.</p>

## 6.2 Dossier de candidature

La proposition technique et financière devra comprendre les éléments suivants :

- Une fiche de présentation du prestataire
- Les objectifs généraux de la prestation
- Le déroulement de la prestation
- Les moyens humains et les références du prestataire
- La proposition de tarification en trois parties
- Les lieux de formation (zone d'intervention possible par département)
- L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant les critères qualité

La proposition devra être adressée sous format électronique par e-mail à :

**Marie GREINER, Chargée de projets territoriaux OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine -**  
[marie.greiner@opco-sante.fr](mailto:marie.greiner@opco-sante.fr)